



# Expulsion de la famille Qérosi

## Courrier intersyndical

**Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,**

C'est avec une grande inquiétude que nous avons appris la procédure d'expulsion de la famille Qerosi et, par là même, de leur enfant Béhar, scolarisé en classe de 6<sup>o</sup> au collège Madame de Sévigné.

Béhar Querosi est arrivé en France en 2016 à l'âge de 6 ans. Depuis, il a appris le français, s'est sociabilisé, a créé des relations d'amitié avec des enfants de son âge, de confiance avec ses professeurs. Son expulsion vers l'Albanie remet en cause tout espoir de réelle scolarisation pour cet élève.

L'école représente une stabilité ainsi qu'une sécurité essentielle à l'intégration et à la construction de l'individu. Elle est le vecteur de valeurs que tous nous devons défendre, d'autant plus lorsque ces mêmes enfants apprennent que la France est le pays des Droits de l'Homme. De plus, comme le rappelle la Convention des Droits de l'Enfant de 1989, chaque enfant a le droit d'aller à l'école, d'être protégé de la violence, d'avoir un refuge, des conditions de vie décentes, de jouer, d'avoir une famille, d'être aimé.

Or, il n'y a aucune raison de retirer ces droits à cet enfant dont la famille répond à tous les critères de régularisation au regard de la circulaire du 28 novembre 2012 dite circulaire Valls. En qualité de préfet, représentant de l'État français, garant des valeurs de la République que sont la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, vous avez la possibilité de suspendre cette obligation de quitter le territoire français qui frappe la famille Qerosi.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations déterminées.

**Les organisations syndicales CGT Educ'action 66, FSU 66  
et SUD éducation 66-11.**